

**DELIBERATION N° 116/2011
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 11 mai 2011**

**Révision du mode de financement de la construction d'une école maternelle pour le
lycée Jean-Monnet de Bruxelles**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Conseil d'Administration :

- annule la délibération n° 104-2010 concernant le projet de construction de la maternelle du lycée Jean-Monnet de Bruxelles, pour ce qui concerne son mode de financement,
- autorise la Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à procéder au financement de cette opération par une dotation budgétaire de l'Etat de 7 M€, sous réserve de l'approbation de la loi de finances par le parlement.

Nombre de votants : **25**

Pour : **23**

Contre : /

Abstentions : 2

Fait à Paris, le 11 mai 2011

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET